



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 AOUT 2020

COMPTE-RENDU

Étaient présents : MM. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Gilles BRACHOTTE, Jean-Pierre COLOMBERT, Vincent CROUZIER, Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie SEGUIN, Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mmes Anne-Sophie BOISSON, Sylvie CHASTRUSSE, Pascale CHERVET, MM. Daniel CHETTA, Dominique CHOPPIN, Mmes Carole CLAUDEL-SALOMON, Maité COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Jean-Marc FRELIH, Olivier GAUTHRON, Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, MM. Dominique JANIN, Jean-Luc MAHIEU, Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Paul MURANO, Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, MM. Emmanuel PONTILLOT, Jérôme THEVENEAU, Claude VERDREAU.

Étaient excusés : MM. François BIGEARD, Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mmes Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Céline EUDES (suppléante de M. Patrice ESPINOSA), MM. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), MM. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), Mme Marie-José TROUSSEL (suppléante de M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Assistaient à la séance : M. Benjamin MOD, Mme Françoise BOURON.

PRÉAMBULE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2ème Vice-président délégué au Développement économique, aux Equipements, aux Infrastructures et au Développement numérique, secrétaire de séance,
- **AUTORISE** la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Appel

Monsieur le Secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 33 membres sont présents pour 35 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 18 voix.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020

Rapporteur : P. ESPINOSA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le compte-rendu de la dernière séance plénière en date du 23 Juillet 2020,
- **AUTORISE** la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. Création de la 1^{ère} Commission : Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme et Désignation des Membres

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-40-1.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** et **CRÉE** la 1^{ère} Commission : Mutualisation, Communication, Action culturelle, Tourisme,
- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres de la 1^{ère} Commission « Mutualisation-Communication-Action culturelle-Tourisme » :

Membres représentant élus
Madame Bernadette BERGER
Madame Anne-Sophie BOISSON
Monsieur Benoît CENDRIER
Madame Nicole DESGRANGES
Monsieur Jean-Marie FERREUX
Madame Séverine JACQUES
Madame Marie-Josèphe JACQUIER
Madame Solène LEVEQUE
Monsieur Jacques LOURY
Monsieur Martial MATHIRON
Madame Clarisse MELSION
Monsieur Paul MURANO
Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Création de la 2^{ème} Commission : Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique et Désignation des Membres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-40-1.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** et **CRÉE** la 2^{ème} Commission : Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres de la 2^{ème} Commission « Développement économique-Équipements-Infrastructures-Développement numérique » :

Membres représentant élus
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Madame Catherine BERTET
Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Sylvain FERREUX
Madame Sophie GAUDILLAT
Monsieur Jean-Marc FRELIH
Monsieur Olivier GAUTHRON
Monsieur Simon GEVREY
Madame Maryline GRANDIOWSKY
Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Jacques LOURY
Monsieur Jean-Luc MAHIEU
Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Christophe MAZUER
Monsieur Eric MOUREY
Monsieur Jean PATOUILLET
Monsieur Nicolas PERRUSSET
Monsieur Philippe PETIT
Monsieur Daniel RIANDET
Monsieur Francis VEYSSE

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Création de la 3^{ème} Commission : Finances, Personnels, Modernisation de l'Administration et Désignation des Membres

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-40-1.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** et **CRÉE** la 3^{ème} Commission : Finances, Personnels, Modernisation de l'Administration,
- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres de la 3^{ème} Commission « Finances-Personnels-Modernisation de l'Administration » :

Membres représentant élus
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Monsieur Sébastien BONNOT
Monsieur Jean-Pierre COFFIN
Monsieur Vincent CROUZIER
Madame Sylvie CHASTRUSSE
Madame Pascale CHERVET
Madame Rolande CHRETIEN
Madame Maryline GRANDIOWSKY
Madame Claire JACOTOT
Monsieur Denis KIENE
Madame Evelyne MONNOT
Monsieur Philippe PETIT
Madame Corinne PRIN
Monsieur Jérôme THEVENEAU

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Création de la 4^{ème} Commission : Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports, Transition énergétique et Désignation des Membres

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-40-1.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** et **CRÉE** la 4^{ème} Commission : Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports, Transition énergétique,
- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres de la 4^{ème} Commission « Aménagement du Territoire-Mobilité-Transports-Transition énergétique » :

Membres représentant élus
Madame Nathalie ANDREOLETTI
Madame Bernadette BERGER
Monsieur Dominique CHOPPIN
Madame Patricia COTTRET
Madame Marie-Paule FONTAINE
Monsieur Benoît FRANET
Madame Claire JACOTOT
Monsieur Maurice LEHOUX
Monsieur Jean-Luc MAHIEU
Monsieur Emmanuel ORFAO
Monsieur Martial PARIZOT
Madame Monique PINGET
Madame Laurence SCHERRER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Membres représentant élus
Monsieur Jérôme THEVENEAU
Madame Marie-Jo TROUSSEL
Monsieur Claude VERDREAU

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Création de la 5^{ème} Commission : Emploi, Action Sociale, Autonomie et Désignation des Membres
Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-40-1.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** et **CRÉE** la 5^{ème} Commission : Emploi, Action Sociale, Autonomie,
- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres de la 5^{ème} Commission « Emploi-Action Sociale-Autonomie » :

Membres représentant élus
Monsieur Jean-Paul BONY
Madame Nathalie CONTET
Madame Sylvie CHASTRUSSE
Madame Pascale CHERVET
Madame Carole CLAUDEL-SALOMON
Madame Maïté COUBAT
Madame Aurore DARCY
Madame Nicole DESGRANGES
Monsieur Sylvain FERREUX
Madame Claire JACOTOT
Madame Anne LIMBARDET
Madame Marie-Noëlle MARION
Madame Christelle NECCHI
Madame Evelyne MONNOT
Monsieur Dominique PAUTET
Madame Julie VAN TROOSTENBERGHE

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Création de la 6^{ème} Commission : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Désignation des Membres
Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-40-1.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** et **CRÉE** la 6^{ème} Commission : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres de la 6^{ème} Commission « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » :

Membres représentant élus
Madame Denise ALLEMAND
Madame Bernadette BERGER
Monsieur Jean-Paul BONY
Madame Carole CLAUDEL-SALOMON
Madame Francine COTTIN
Madame Maïté COUBAT
Madame Aurore DARCY
Madame Nicole DESGRANGES
Madame Anaïs DUBOIS
Madame Sophie GAUDILLAT
Madame Sophie GAUNAND
Monsieur Cyril GIRARD
Madame Brigitte GOMIOT
Madame Anne LIMBARDET
Madame Marie-Noëlle MARION
Monsieur Paul MURANO
Monsieur Bernard NAVILLON
Monsieur Emmanuel PONTILLO
Madame Corinne PRIN
Monsieur David REGNET
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN
Madame Marielle SAVROT

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Création de la 7^{ème} Commission : Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI et Désignation des Membres

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-40-1.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** et **CRÉE** la 7^{ème} Commission : Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI,
- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres de la 7^{ème} Commission « Environnement-Développement durable-Gestion de la GEMAPI » :

Membres représentant élus
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Madame Françoise BONNEFOUS
Madame Pascale CHERVET
Monsieur Dominique CHOPPIN
Monsieur Benoît FRANET
Monsieur Olivier GAUTHRON
Monsieur Sylvain HENRY
Monsieur Alain LEFEVRE
Monsieur Maurice LEHOUX
Monsieur André LONCHAMP
Monsieur Jacques LOURY
Monsieur Pascal MARTEAU
Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Joël MILLE
Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Emmanuel PONTILLO
Madame Laetitia REMONDINI
Monsieur Jean-Marc RENARD
Monsieur Pascal THABARD

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à L. 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2020 portant statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein par scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**:

- **ÉLIT** les Conseillers Communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Vincent CROUZIER	Madame Sylvie CHASTRUSSE
Monsieur Jérôme THEVENEAU	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Paul MURANO
Madame Pascale CHERVET	Monsieur Claude VERDREAU

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après désignation des membres, les règles applicables en matière de remplacement des membres de la présente Commission sont précisées dans le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

11. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à L. 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2020 portant statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission pour les Délégations de Service Public ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDÉRANT que la Commission est présidée par la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire huit membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** une Commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **PROCLAME** les Conseillers Communautaires suivants élus membres de la Commission pour les Délégations de Service Public :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Gilles BRACHOTTE	Madame Zineb HEMAIRIA
Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Vincent CROUZIER	Madame Nathalie SEGUIN
Monsieur Vincent DANCOURT	Madame Sylvie CHASTRUSSE
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Madame Pascale CHERVET
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Jean-Marie FERREUX
Monsieur Martial MATHIRON	Monsieur Jean-Luc MAHIEU
Madame Corinne PRIN	Monsieur Martial PARIZOT

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Création de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) et de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) et désignation des membres

Rapporteur : P. ESPINOSA

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2020 portant statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDÉRANT que la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) est composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres ; et que la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ou son représentant est membre de droit de cette Commission.

CONSIDÉRANT que la Commission d'Ouverture des Plis (COP) est composée de deux élus membres de la Commission MAPA et d'un agent de la Collectivité ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** au sein des délégués, en qualité de représentants élus membres de la commission MAPA :

Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Madame Sylvie CHASTRUSSE
Madame Pascale CHERVET
Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Simon GEVREY
Monsieur Paul MURANO
Monsieur Martial PARIZOT
Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Jérôme THEVENEAU
Monsieur Claude VERDREAU

- **APPROUVE** la composition de la Commission d'Ouverture des Plis comprenant deux élus de la Commission MAPA et un agent de la Collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
Rapporteur : P. ESPINOSA

Le point est à surseoir lors du prochain Conseil Communautaire.

14. Désignation des délégués au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Ouche (SINOTIV'EAU)
Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** les quarante-quatre (44) délégué.es titulaires de la Communauté de Communes de la Plaine auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Ouche (Sinotiv'eau),
- **DÉSIGNE** les quarante-quatre (44) délégué.es suppléant.es de la Communauté de Communes de la Plaine auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Ouche (SINOTIV'EAU) :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Madame Nathalie ALLARD	Monsieur René BEGRAN
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Cédric BERNASCONI
Monsieur Fabrice BON	Monsieur Benjamin BONIN
Monsieur Denis BONIN	Monsieur Jean-Paul BONY
Monsieur Christophe CHAGNEAUX	Monsieur Gilles BRUEY
Monsieur Bernard DELARCHE	Monsieur Philippe CATTEAU
Monsieur Eric DE LAMARLIERE	Monsieur Cyril CHIAPPIN
Monsieur Rémi DONARD	Madame Pascale CHERVET
Monsieur Dominique DUGIED	Monsieur Albert COLARD
Madame Céline EUDES	Monsieur Pascal COLIN
Monsieur Pascal FARINACCI	Monsieur Thomas DEHER
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Madame Ludivine DEMACON
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Xavier DUCHEZ
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Patrice ESPINOSA
Monsieur Ludovic GAUTHIER	Monsieur Laurent FAIVRE
Monsieur Olivier GAUTHRON	Monsieur Jean-Marc FRELIH
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Laurent GAUTHEREAU
Monsieur Cédric GUILLAUMOT	Monsieur Wilfried GONCALVES
Monsieur Dominique JANIN	Madame Maryline GRANDIOWSKY
Monsieur Vincent JANNAUD	Monsieur Laurent GUIGNIER
Monsieur Denis KIENE	Monsieur Daniel HERMANN
Monsieur Pascal LERAT	Monsieur Jean-Michel KAUFMANN
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Frédéric LEBLANC
Monsieur Christian MARTINENT	Madame Solène LEVEQUE
Monsieur Jérôme MASSON	Madame Marie-Béatrice LIMBARDET
Monsieur Martial MATHIRON	Monsieur Marco MELANI
Monsieur Joël MILLE	Monsieur Alain MERCIER
Madame Evelyne MONNOT	Monsieur Olivier MOUILLON
Monsieur Guy MORELLE	Monsieur Eric MOUREY
Monsieur Bernard NAVILLON	Monsieur Nicolas PERRUSSET
Monsieur Sylvain PELLETIER	Madame Monique PINGET
Monsieur Philippe PETIT	Monsieur Laurent POST
Monsieur Yann PIQUET	Monsieur Christophe POULLEAU
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Madame Laetitia REMONDINI
Monsieur Dominique RAVERAT	Monsieur Marc RENARD
Monsieur Gilles ROBERT	Monsieur Yann RHODDE
Monsieur Pascal THABARD	Monsieur Daniel RIANDET
Monsieur Daniel TORTEROTOT	Monsieur Patrick ROBERT
Monsieur Claude VERDREAU	Madame Laurence SCHERRER
Monsieur Jean-Pierre VIELLARD	Monsieur Jean-Marc SOULIER

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

15. Désignation des délégués au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5711-1 ;

CONFORMÉMENT à l'article 7 de ses statuts, le Comité syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) est composé de 8 délégués titulaires et de 8 délégués suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **par** :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 34 voix **POUR**,
- 1 **ABSTENTION**,
- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es délégué es au SMICTOM de la Plaine Dijonnaise :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Pascal FARINACCI
Monsieur Daniel CHETTA	Monsieur Frédéric JALOCKA
Monsieur Vincent CROUZIER	Monsieur Dominique JANIN
Madame Marie-Paule FONTAINE	Madame Solène LEVEQUE
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Daniel LHEUREUX
Monsieur Bruno MANGEMATIN	Monsieur Jérôme MASSON
Monsieur Paul MURANO	Monsieur Yann PIQUET
Monsieur Jérôme THEVENEAU	Monsieur Claude VERDREAU

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Désignation des Commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Rapporteur : P. ESPINOSA

Ce point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Communautaire.

17. Désignation des représentants auprès du Collège Albert CAMUS à GENLIS

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** Madame Carole CLAUDEL-SALOMON déléguée pour représenter la Communauté de Communes auprès du Collège de GENLIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18. Désignation des représentants « Agence France Locale » (AFL)

Rapporteur : P. ESPINOSA

La Présidence explique qu'il convient de désigner le représentant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à l'Agence France Locale (AFL).

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** au sein des délégué es, Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président en charge des Finances, des Personnels et de la Modernisation de l'Administration pour représenter la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à l'Agence France Locale (AFL),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Désignation des représentants à l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER-BFC)

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** au sein des délégués, Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président en charge du Développement économique, des Equipements, des Infrastructures et du Développement numériques pour représenter la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne – Franche – Comté (AER BFC),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20. Désignation d'un.e représentant.e à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Doubs - Bourgogne - Franche-Comté

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **par** :

- 30 voix **POUR**,
- 3 **ABSTENTIONS**,
- 2 voix **CONTRE**,
- **DESIGNE** Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Transports et de la Transition énergétique, représentant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des collectivités de Côte d'Or,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

21. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Énergie au sein du Syndicat Intercommunal Collectivités Électricité Côte-d'Or (SICECO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** à la Commission Locale d'Énergie au sein du Syndicat Intercommunal collectivités électricité Côte-d'Or (SICECO), les élus de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise suivants :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Patrice ESPINOSA
Monsieur Jérôme THEVENEAU	Monsieur Claude VERDREAU

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

22. Désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire du Syndicat Intercommunal Collectivités Électricité Côte-d'Or (SICECO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DESIGNE Monsieur Claude VERDREAU, représentant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la Commission Consultative Paritaire du Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO),

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

23. Désignation d'un.e représentant.e au sein du Conseil d'Administration de Côte-d'Or Tourisme

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** Monsieur Gilles BRACHOTTE, représentant. de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au sein de Côte-d'Or Tourisme, agence de développement touristique de la Côte d'Or en charge d'accompagner la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du département,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration de la Fédération des centres sociaux et socio-culturels de Côte-d'Or

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dispose sur son territoire d'un Centre Social Intercommunal, que les élu. es des Collectivités Locales et des Intercommunalités peuvent être représentant. es au sein du collège des gestionnaires, à côté des responsables des centres associatifs.

Aussi, il convient de désigner une représentante de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au sein du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or des Centres Sociaux et Socio-culturels.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **par** :

- 34 voix **POUR**,
- 1 voix **CONTRE**,
- **DESIGNE** Madame Nathalie SEGUIN, représentante de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Conseil d'Administration de la Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de Côte d'Or.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25. Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS) du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques et à l'Assemblée Générale

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public E-Bourgogne et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS).

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Monsieur Vincent CROUZIER	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

26. Désignation des représentants au sein du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** les délégués suivants auprès du Syndicat du Bassin Versant de l'Ouche (SBO) :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Dominique DUGIED	Monsieur Patrice CAILLOT
Monsieur Laurent FAIVRE	Monsieur Xavier DUCHEZ
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Simon GEVREY
Monsieur Luc JOLIET	Madame Maryline GRANDIOWSKY
Monsieur Christophe POULLEAU	Madame Marie-Noëlle MIELLE

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

27. Désignation des représentants au sein du Conseil Syndical du Bassin Versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **par** :

- 34 voix **POUR**,

- 1 **ABSTENTION**,

- **DESIGNE** les délégués suivants auprès du Syndicat du Bassin Versant de la Vouge (SBV) :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Monsieur Yannick CORDIER	Monsieur Jean-Marie FERREUX
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Nicolas PERRUSSET
Monsieur Dominique JANIN	
Monsieur Alain LEFEVRE	
Monsieur Sylvain PELLETIER	

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

28. Désignation d'un représentant auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** les délégués de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise suivants auprès du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Olivier GAUTHRON	Madame Céline EUDES
Monsieur Pascal MARTEAU	Monsieur Denis KIENE
Monsieur Emmanuel PONTILLO	Monsieur Jean-Pierre VIELLARD

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

29. Désignation des représentants au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Dijonnais

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** sept (7) délégué.es titulaires de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour siéger au sein du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Dijonnais,
- **DÉSIGNE** sept (7) délégué.es suppléant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour siéger au sein du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Dijonnais) :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Jean-Marc FRELIH
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Jean-Marie FERREUX
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Madame Marie-Paule FONTAINE
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gilles BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

30. Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'association CREATIV'

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **par** :

- 18 voix **POUR**,
- 17 voix **CONTRE**,
- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN. représentant. de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association CREATIV',
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

31. Désignation des représentants à la Mission Locale de DIJON (MiLo)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **par** :

- 34 voix **POUR**,
- 1 voix **CONTRE**,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- **DESIGNE** les délégués suivantes pour représenter la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la Mission Locale de DIJON :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Madame Nathalie SEGUIN	Madame Zineb HEMAIRIA

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

32. Désignation des représentants auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DESIGNE** Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président en charge des Finances, des Personnels et de la Modernisation de l'Administration, en tant que délégué titulaire et Monsieur Paul MURANO en tant que délégué suppléant en qualité de représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

33. Désignation des représentants au sein de l'association « Boulouze Entreprises » de la Zone d'Activités Économiques « ZAE La Boulouze »

Rapporteur : P. ESPINOSA

Les chefs d'entreprise de la Zone d'Activité Économique « La Boulouze » se sont constitués en association « Boulouze Entreprises », pour mutualiser des fournisseurs et/ou des services quant à l'entretien de leur parcelle respective par exemple afin de diminuer les coûts de fonctionnement. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, propriétaire d'une parcelle, peut donc légitimement y adhérer.

Monsieur le Président précise que le montant de la cotisation s'élève à 200 € par an.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise adhère à cette association,
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président en charge du Développement économique, des Equipements, des Infrastructures et du Développement numériques, en tant que représentant au sein de l'association « Boulouze Entreprises » de la Zone d'Activité de Boulouze,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

34. Élection des membres du Comité Technique Paritaire (CTP)

Rapporteur : P. ESPINOSA

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatifs aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics, et notamment les articles 1 et 4 ;

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VU le décret n° 2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale, et notamment son article 17 ;

La Présidence explique la nécessité de désigner les représentants élus de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au Comité Technique Paritaire (CTP), soit 3 représentants élus titulaires et 3 représentants élus suppléants.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres du Comité Technique Paritaire :

Membres représentant élus titulaires	Membres représentant élus suppléants
Monsieur Vincent CROUZIER	Monsieur Gilles BRACHOTTE
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Paul MURANO	Madame Nathalie SEGUIN

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

35. Élection des membres du Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Rapporteur : P. ESPINOSA

CONSIDERANT que le Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est une instance obligatoire dès lors que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dispose au moins de 50 agents.

La Présidence explique la nécessité de désigner les représentants élus de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au CHSCT, soit 3 représentants élus titulaires et 3 représentants élus suppléants.

Le Conseil Communautaire, **par** :

- 34 voix **POUR**,
- 1 **ABSTENTION**,
- **DÉSIGNE** les Conseiller ères Communautaires suivant es élu es membres du Comité Technique Paritaire :

Membres représentant élus titulaires	Membres représentant élus suppléants
Monsieur Vincent CROUZIER	Monsieur Gilles BRACHOTTE
Madame Sylvie CHASTRUSSE	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Paul MURANO	Madame Nathalie SEGUIN

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

36. Désignation des représentants auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant élu de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **par** :

- 27 voix **POUR**,
- 6 **ABSTENTIONS**,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 2 voix **CONTRE**,
- **DÉSIGNE** au sein des délégués, Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

37. Abattement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pendant la période de crise sanitaire - COVID-19

Rapporteur : P. ESPINOSA

La fermeture des services administratifs et la mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) ont impliqué des mesures spécifiques pour les agents de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- Le recours au télétravail,
- Placement en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA),
- Tout agent présentant un certificat médical peut être absent dans les conditions de droit commun.

Lorsque l'agent territorial est placé en congé de maladie ordinaire, suivant sa situation au regard de ses droits à congé de maladie ordinaire, il perçoit son plein ou son demi-traitement.

Concernant la retenue au titre de la journée de carence, elle a été suspendue pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Par principe, le maintien du régime indemnitaire, en cas de congé de maladie ordinaire, doit être expressément prévu par une délibération de la collectivité ou de l'établissement public.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de suspendre l'abattement IFSE – part fonction, en raison du caractère exceptionnel de la situation sanitaire, et de son impact sur la situation individuelle des agents, pour la période du 15 mars 2020 au 10 juillet 2020 inclus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

38. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

Point 2020-08-28-01 : Remboursement GRAS SAVOYE BERGER SIMON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la société de courtage GRAS SAVOYE BERGER SIMON a remboursé la somme de 5 125 € 40 dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

Point 2020-08-28-02 : Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC)

- Rapport d'activité 2019.

Tous les articles sur www.aer-bfc.com

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

FINANCES - PERSONNELS - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

FINANCES

39. Décision Modificative N°2 du Budget Principal-2020

Rapporteur : V. CROUZIER

Suite à la possibilité aux entreprises de demander une avance sur travaux, l'entreprise DAMIN, retenue pour les travaux du nouveau siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (lot 1 démolition – gros œuvre), a fait valoir ses droits pour un montant de 21.623,79 €.

L'avance a été versée à l'article 238 par mandat N° 4002/2019.

Le marché de cette entreprise ayant atteint le seuil de réintégration de l'avance (entre 65% et 80% de l'avancement du marché), il y a lieu de prévoir l'écriture comptable.

Cette réintégration doit être inscrite au chapitre 041, en opération d'ordre.

Aucune somme n'ayant pas été inscrite en opération d'ordre aux articles 2313 et 238, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du Budget Principal - 2020 concernant la demande d'avance sur travaux pour l'entreprise DAMIN, pour un montant de 21 650,00 € qui suit :

Dépenses d'investissement :

2313.041 + 21.650 €

Recettes d'investissement :

238.041 + 21.650 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

40. Demande de subventions concernant le projet dénommé « Création de parcours et de cheminements pour un maillage mode doux sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise »

Rapporteur : V. CROUZIER

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à solliciter auprès des services de l'État, l'obtention d'une subvention maximale au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à solliciter une demande de subvention auprès de tous les partenaires financiers dans la Collectivité au taux maximal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ACTION SOCIALE

41. Remboursement pour la sortie au LAC des SETTONS du 13 juillet 2019

Rapporteure : N. SEGUIN

Monsieur le Président précise que l'annulation étant imputable au fait de la Collectivité, il sollicite le remboursement pour la participation de ces deux personnes pour un montant total de 35,00 €.

	NOM	PRÉNOM	TARIF PAYÉ	TOTAL
1	A	D	25 €	25 €
2	V	J	10 €	10 €
			TOTAL	35 €

Monsieur le Président précise :

- Que l'annulation est imputable au fait de la Collectivité. Aussi, il est sollicité, pour ces deux personnes, au même titre que les 12 précédentes, le remboursement de leur inscription pour un montant total de 35,00 €,
- Que les personnes concernées seront nommément visées dans la délibération.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le remboursement de ces deux (2) participations à hauteur de trente-cinq (35) euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

42. Remboursement pour la sortie SÉNIOR en Alsace du 04 avril 2020

Rapporteure : N. SEGUIN

Monsieur le Président informe qu'en raison des dispositions relatives à la COVID-19, la sortie en Alsace organisée par le Centre Social de la Plaine Dijonnaise, programmée le 04 avril 2020 a été annulée.

Quarante personnes avaient réglé leur inscription par avance, représentant un montant total de 515 € pour 31 paiements.

	NOM	PRÉNOM	TARIF PAYÉ	TOTAL
1	J	G	09 €	09 €
2	S	M	18 €	18 €
3	C	D	14 €	14 €
4	M	F	09 €	09 €
5	A	C	16 €	16 €
6	C	A	16 €	16 €
7	S	M	32 €	32 €
8	S	A	09 €	09 €
9	F	N	14 €	14 €
10	B	A	14 €	14 €
11	D	N	14 €	14 €
12	G	E	09 €	09 €

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

13	P	M	14 €	14 €
14	D	JC	32 €	32 €
15	G	M	09 €	09 €
16	B	M	16 €	16 €
17	L	S	09 €	09 €
18	G	B	16 €	16 €
19	F	R	14 €	14 €
20	T	B	28 €	28 €
21	A	D	09 €	09 €
22	S	RM	14 €	14 €
23	B	J	14 €	14 €
24	T	JP	14 €	14 €
25	Z	C	16 €	16 €
26	V	J	41 €	41 €
	NOM	PRÉNOM	TARIF PAYÉ	TOTAL
27	B	G	28 €	28 €
28	P	V	14 €	14 €
29	L	M	30 €	30 €
30	T	A	09 €	09 €
31	B	F	14 €	14 €
			TOTAL	515 €

Monsieur le Président précise :

- Que l'annulation n'étant pas imputable aux participants, il est sollicité le remboursement de ces quarante participations pour un montant total de 515,00 €,
- Que les personnes concernées seront nommément visées dans la délibération.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le remboursement de ces trente-et-un (31) versements correspondant à quarante (40) inscriptions à hauteur de cinq cent quinze (515) euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

43. Délégation du Conseil Communautaire au Président concernant le remboursement d'avances de participations

Rapporteuse : N. SEGUIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-10,

VU la délibération n°09/07/2020/01, en date du 09/07/2020, portant élection de la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ;

Considérant :

- Qu'il est de l'intérêt de rembourser tous les participants, sans en attendre leur demande, dès lors que l'annulation est du fait de la Collectivité,
- Qu'il est de l'intérêt de rembourser les participants demandeurs dès lors que l'annulation est de leur fait,
- Qu'il y a lieu de faciliter le fonctionnement de l'administration intercommunale,
- Que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte de ses attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le remboursement d'avances de participations à des activités, sorties ou voyages organisés par les services de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et annulées du fait de la Collectivité, ou en raison de circonstances exceptionnelles auxquelles les administré-e-s peuvent être confronté-e-s (Maladie ou blessure grave inattendue, décès, obligation officielle...),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

44. Nouveau tarif du séjour sénior suite à la revalorisation de l'aide ANCV

Rapporteuse : N. SEGUIN

Le voyage Séniors 2020 organisé par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se déroulera du 25 septembre au 02 octobre 2020 à MEJANNES-LE-CLAP dans le Gard. Il permet à 50 personnes retraitées isolées de renouer des liens sociaux et de profiter d'un séjour accompagné.

Les tarifs de ce séjour ont été votés lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 28 février 2020, sur la base de 50 participants.

Monsieur le Président informe que l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) a décidé d'accompagner les mesures de déconfinement annoncées par le Gouvernement en revalorisant à titre exceptionnel, la participation ANCV de 20 € par personne éligible dans le cadre du programme « Seniors en Vacances ».

Ainsi, l'aide ANCV attribuée sous conditions de ressources aux participants passe de 160 € à 180 € pour les séjours de 8 jours.

Cette décision permet de diminuer la participation au séjour sénior 2020 des personnes éligibles à l'aide ANCV de 20 €, soit le nouveau tarif suivant :

Coût en Chambre double avec aide ANCV	Coût en chambre particulière avec aide ANCV
328 € au lieu de 348 €	405 € au lieu de 425 €

En raison de la crise sanitaire, un deuxième bus avait été réservé pour permettre aux 50 séniors de voyager confortablement dans le respect des règles de sécurité sanitaire, en n'occupant qu'un siège sur deux sans obligation du port du masque.

Entre temps, la société prestataire du transport a fait le choix d'imposer le port du masque dans ses bus, quel que soit le nombre de voyageurs.

Les réservations pour le séjour sénior 2020 ont été faites en début d'année 2020 sur la base habituelle de 50 participants. Les réservations ont été clôturées à la fin du mois de juillet 2020 afin de réduire les coûts d'annulation.

Avec 33 participants inscrits pour le séjour 2020, nous constatons une baisse de 25% par rapport au séjour de 2019.

Le groupe sera encadré par un agent du Centre Social et par deux accompagnatrices bénévoles afin de soutenir les séniors les plus fragiles tout au long du séjour.

Bien que le surcoût d'un deuxième bus a été prévu au budget supplémentaire 2020 voté lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020, cette réservation ne semble plus d'actualité, compte-tenu des modalités vues avec le transporteur, à savoir :

- Le port du masque obligatoire dans le cas, pour tous les voyageurs,
- La capacité du car mis en place : 57 places pour 36 personnes transportées,

Compte-tenu de tous ces éléments, Le coût prévisionnel du séjour Séniors 2020 s'élève à 15 079 € 00 :

Prestations	Tarif unitaire	Nombre	Total
Réservation Bus + chauffeur	4840 €	1	4 840 €
Hébergement avec aide ANCV	205 €	24	4 920 €
Hébergement sans aide ANCV	385 €	9	3 465 €
Hébergement chauffeur *	0 €	1	0 €
Hébergement accompagnateurs bénévoles*	0 €	2	0 €
Hébergement agent CCPD*	0 €	1	0 €
Chambre individuelle	77 €	6	462 €
Taxe séjour/nuit/pers	5 €	36	176 €
Assurance annulation	6 €	36	216 €
Coût charges salariales de l'agent CCPD	1000 €	1	1 000 €
		Coût total	15 079 €

* Dans le cadre de l'accord ANCV, l'hébergement du conducteur de car et de l'encadrement du séjour n'est pas facturé.

Le montant total des 33 participations individuelles perçues s'élève à 12 746 € 00.

En raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, le nombre d'inscriptions au séjour Sénior 2020, en diminution par rapports aux prévisions, occasionne un budget déficitaire de 2 333 € 00, alors qu'il est habituellement équilibré.

Afin de :

- Maintenir le même tarif pour les personnes non éligibles à l'aide ANCV,
- Tenir compte de la baisse de participation de 20 € 00 pour les personnes éligibles à l'aide ANCV,

La Collectivité devra s'engager à financer le déficit de ce séjour, sachant qu'il est inférieur au surcoût du deuxième bus qui avait été budgétisé initialement.

Un projet de délibération dans ce sens sera présenté lors de la prochaine séance plénière du Conseil Communautaire au mois de septembre 2020.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que si des éléments sont à porter à leur connaissance, un compte-rendu leur sera fait au cours de la présente séance plénière.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce rapport.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ENFANCE

45. Vacances de la Toussaint 2020

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire l'organisation prévue concernant les vacances de la Toussaint 2020 :

- Du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020 : ouverture des Accueils de Loisirs situés à GENLIS et à ROUVRES-EN-PLAINE,
- Ramassage sur inscriptions sur les communes de COLLONGES-ET-PREMIÈRES, de LONGCHAMP, de LONGECOURT-EN-PLAINE, de TART et de THOREY-EN-PLAINE.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de ce rapport.

INFORMATIONS

46. Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition au secrétariat général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise des documents, des revues, des journaux cités ci-dessous :

Point 2020-08-28-03 : ADEME Magazine – n° 136, juin 2020 – n°137, juillet 2020

- Économie circulaire : changer d'échelle,
- Décryptage : l'ADEME se transforme pour mieux accompagner l'accélération de la transition écologique,
- Portrait : « Grâce au collectif, on accède à une formation d'autonomie et de sobriété »,
- Réinventer l'industrie,
- Décryptage : Vers un tourisme plus durable,
- Portrait : Tout mettre en œuvre pour réduire les distances Domicile-Travail.

Tous les articles sur www.ademe.fr

Point 2020-08-28-04 : Les cahiers de l'Anah – hors série n°1, juin 2020

- Interroger et comprendre la rénovation énergétique.

Tous les articles sur www.anah.fr

Point 2020-08-28-05 : ECO de l'Ain – n°28, 09 juillet au 15 juillet 2020

- Plasturgie : former aujourd'hui pour recruter demain,
- Tourisme : Hotonnes et la Viarhônga s'ouvrent au handicap,
- Éducation populaire : l'autre manière d'entreprendre,
- Dossier numérique : des infrastructures à renforcer pour un meilleur déploiement des solutions digitales.

Point 2020-08-28-06 : Communauté de Communes Rives de Saône – n°25, juin 2020

- Permanence des services publics, télétravail et confinement... la CCRS mobilisée pendant la crise,
- Jeunesse : Enseignement musical à distance,
- Tourisme : Ouverture de l'Artisanerie de la Saône,
- Habitat : Mise en place des Aides Réno.

Tous les articles sur www.rivesdesaone.fr

Point 2020-08-28-07 : SMACL Infos – n°6, juin 2020

- Aucun de nous ne veut revivre l'incendie de 2008,
- Triselec : Zéro concession sur le risque incendie,
- Dossier : les 7 enseignements de la crise de la COVID 19,
- La grande question : Et si j'utilisais l'espace Assuré ?

Tous les articles sur www.smacl.fr

Point 2020-08-28-08 : Sauvons l'eau – n°42, juillet 2020. Magazine de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

- Dossier : Bon état des eaux, tenir le cap,
- Une nouvelle vie pour le marais de Saint-Champ,
- Bourgogne-Franche-Comté : Le Marais de Saône prêt à accueillir le retour d'espèces patrimoniales,
- Corinne Pelluchon : habiter le monde autrement.

Tous les articles sur www.eaurmc.fr

Point 2020-08-28-09 : Institut National de recherches archéologiques (INRAP) – La Lettre - n°15, juin 2020

- L'après-pandémie : constats et enjeux,
- Les patrimoines des cœurs de ville, pour réussir la relance,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- Archéologues et aménageurs : ensemble pour la reprise de l'activité.

Tous les articles sur www.inrap.fr

Point 2020-08-28-10 : Banque des Territoires - n°342, juillet août 2020

- L'économie circulaire au service du développement territorial,

Tous les articles sur www.banquedesterritoires.fr

Point 2020-08-28-11 : Guide familial - n°40, juin 2020

- Enfance : Une circulaire précise les conditions d'attribution de l'aide aux étudiants précaires,
- Famille : La loi accordant un congé de 15 jours en cas de décès d'un enfant est publiée,
- Santé : COVID 19, prise en charge intégrale des tests et de certaines consultations,
- Paroles de travailleurs sociaux : Le terrain est la meilleure école,
- Paroles de travailleurs sociaux : Nous sommes là pour être à l'écoute des personnes.

Tous les articles sur www.guide-familial.fr

Point 2020-08-28-12 : La lettre du Président du Département

- Stratégie Départementale de l'eau 2019-2024.

Tous les articles sur www.cotedor.fr

La séance est levée à 22h11.

Secrétariat de séance

Présidence de séance

Jean-Pierre COLOMBERT

Vice-président délégué au Développement économique,
aux Équipements, aux Infrastructures
et au Développement numérique
Maire de CESSEY-SUR-TILLE

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes
de la Plaine Dijonnaise
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ